



*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 13 juin 2024 (No 3A/2024/2161/174) le Ministre du Travail a autorisé la société SA GOODYEAR DUNLOP OPERATIONS à exploiter un élévateur à fourches de la marque Linde, du type L-20, avec le numéro de construction W41173N00433.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,  
La bourgmestre, le secrétaire communal,

The image shows two blue ink signatures. The signature on the left is that of the Mayor (bourgmestre), and the signature on the right is that of the communal secretary (secrétaire communal). Between the signatures is the official seal of the commune of Colmar-Berg, which is circular and contains the coat of arms and the text "ADMINISTRATION COMMUNALE COLMAR-BERG".